ETAT DE VAUD



La Gazette

Journal de la fonction publique

N° 77 11 décembre 2000 Bimensuel

Politique salariale et du personnel pour 2001



L'application du Statut en 2001 sera complète. Elle touche la rémunération des collaborateurs de l'administration, en particulier l'indexation des salaires, les augmentations statutaires et la contribution de solidarité. Ainsi que les conditions de travail du personnel, notamment le droit aux vacances.

Page 8

Dans ce numéro



& J

17 postes vacants

CONSEIL D'ETAT

Décisions de la quinzaine



Les reconnaissez-vous?

Notre jeu concours en page 3

«Courrier 2001»: suppression du forfait postal

En cette année 2000, l'Administration cantonale vaudoise vit ses derniers moments sous le régime du «Forfait postal». Le «Forfait» n'est pas un rabais tarifaire, mais une simplification administrative. Il ne s'applique qu'au courrier B. La facture du «Forfait» est payée globalement par le Service des finances. Les affranchissements des autres types de courrier (A, recommandé, colis, etc.) sont à la charge des services

La Poste a décidé de supprimer le régime de l'affranchissement à «Forfait» au 1^{er} janvier 2001. L'Etat de Vaud a recherché avec La Poste des solutions de remplacement permettant d'éviter l'achat de machines à affranchir, de maintenir la qualité du service aux entités de l'Administration et aux clients extérieurs.

La solution retenue consiste à utiliser des codes à barres pour les gros volumes de courrier, et à apposer des timbres pour les entités qui ont peu de volume quotidien. Dans le premier cas, le pesage du courrier, l'affranchissement et, pour certains sites, la prise en charge sont sous-traités à La Poste. Une facturation détaillée a été mise au point. Un essai en quatre phases, avec certaines entités de l'Administration, a eu lieu entre les mois de juillet et octobre 2000. Les résultats de ces essais sont concluants.

Pour se donner le temps de mettre en place cette solution dans toute l'Administration vaudoise, La Poste a décidé de reporter la suppression du «Forfait» au 30 avril 2001. Toutes les entités de l'administration seront informées par la CADEV et instruites par le Service qualité de La Poste d'ici à la fin du mois de mars 2001. Le mois d'avril sera mis à profit pour faire les ajustements nécessaires. Ainsi l'ensemble de l'Administration sera rôdé pour le 1er mai 2001, date de l'entrée en vigueur du nouveau régime.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du délégué «courrier» et du contrôleur de gestion de chaque département, ou en consultant le site www.cadev.vd.ch

CADEV, Max Fattet



A vendre: 12 fauteuils empilables pour salle de conférence. Prix à discuter. Tél. 021/728 63 60.

A vendre: directement du propriétaire, Clos du Château Lambert, appellation Moulin-à-Vent d'origine contrôle, cru 1999 (vin de garde 3 ans), CHF 12.- la bouteille livrée à Lausanne.Pour commander: contact@chateau-lambert.com

A louer: appart. de 135 m2 (11 lits) à Ovronnaz. Tél. 021/636 01 58 (soir).

Numéro spécial de la FAO sur la politique des transports



Le numéro spécial annuel de la Feuille des Avis officiels est consacré cette année aux enjeux de la politique vaudoise des transports. Ce dossier

offre un panorama complet des problèmes actuels, des chantiers en cours ou en projet, sous les aspects de l'aménagement du territoire, des finances publiques, de la sécurité du trafic, de la promotion économique et de la protection de l'environnement. Textes brefs, illustrés de nombreuses photos et de graphiques, avec un message signé Philippe Biéler et un clin d'œil signé Mix et Remix.

Les lecteurs de La Gazette qui ne seraient pas abonnés à la FAO peuvent obtenir ce numéro auprès du BIC (021/316 40 50)



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Joël Christin, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, Didier Erard, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Crettol, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/316 40 50

Fax 021/316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

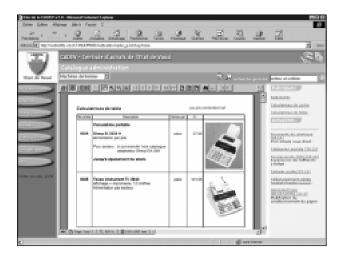


La CADEV sur Internet

Au mois de septembre, la Centrale d'achat de l'Etat de Vaud (CADEV) a ouvert son site Intra/internet développé sur Lotus Notes par l'Unité informatique du DFIN. Organisé en «thèmes», «catégories» et «rubriques», le site www.cadev. vd.ch permet d'atteindre rapidement les renseignements souhaités grâce à une recherche par critères. Une rubrique «mode d'emploi et astuces» facilite encore la tâche de l'utilisateur.

Le catalogue, largement illustré, forme la colonne vertébrale du site. Actualisé de manière continue, il remplace le catalogue sur papier qui ne sera plus édité.

Ouvert actuellement à la seule consultation, le site va évoluer dans les prochains mois pour devenir interac-



tif et permettre la commande des articles du catalogue.

En plus des renseignements sur les activités et services de la CADEV, on y trouve des actualités et informations importantes telles que des directives du Druide, le calendrier des tournées de livraisons en 2001 ou les nouveautés sur «Courrier 2001» et la suppression du forfait postal (voir page 1).

Le site de la CADEV est aussi un outil de communication. Dans la rubrique «contactez-nous», l'utilisateur a à sa disposition des formulaires qui lui permettent de demander des renseignements, de faire des propositions ou des réclamations.

Le site de la CADEV est réservé à l'Administration cantonale vaudoise. Les personnes autorisées peuvent demander les codes d'accès à leur chef de service o u à la CADEV.

CADEV, Max Fattet

san Pour une meilleure information de la population dans le domaine de la santé

Un projet cantonal inédit a démarré à l'enseigne de «sanimedia». Il vise à mieux informer la population dans le domaine de la santé. Des campagnes seront élaborées et diffusées en collaboration avec les principaux acteurs du monde sanitaire: usagers, professionnels de la santé, assureurs et institutions de soins.

Deux thèmes seront abordés en 2001 pour permettre à la population une meilleure compréhension et un usage plus avisé des services de santé: les urgences et l'orientation des patients âgés. Un sondage, réalisé en collaboration avec le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) et l'Institut MIS-

Trend, a montré l'intérêt de la population vaudoise pour ces thèmes. D'autres domaines ressortent et seront également explorés par «sanimedia», notamment les relations entre la population et ses médecins ou encore la perception de notions comme le droit des patients et le secret médical. Les résultats du sondage ont par ailleurs donné des indications utiles sur les stratégies à utiliser pour obtenir un impact optimal.

Expérimental, le projet «sanimedia» est financé dans le cadre de la Démarche de modernisation de l'Etat (DM). Il doit permettre d'identifier d'ici à 2002 la meilleure façon pour l'Etat d'assumer les responsabilités que lui confèrent

les lois sanitaires dans le domaine de l'information de la population. Le projet vise également à renforcer l'impact des Nouvelles orientations de politique sanitaire (NOPS) dans la promotion de la qualité et l'utilisation plus efficiente des ressources affectées à la santé. Dès lors qu'on attend de la population qu'elle ait conscience de l'impact de la consommation des soins sur les coûts de la santé, «sanimedia» permettra aussi d'établir, par l'information, une certaine symétrie dans les rapports entre patients, soignants, assureurs et services de l'Etat. – *com*

Les résultats du sondage peuvent être obtenus auprès de Philippe Anhorn, chef de projet, 021/316 44 50



Le Who's who de l'administration vaudoise







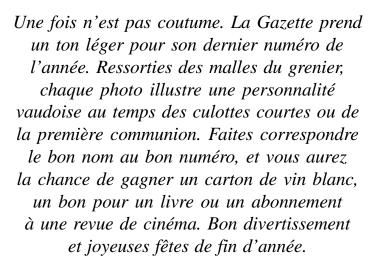






























Coupon de participation

(14)

(15)

Philippe Biéler Marianne Brélaz Francine Crettaz Frédéric Daler Vincent Grandjean Francine Jeanprêtre Véronique Jobin Jean Martin Philippe Martinet Jacqueline Maurer Jean-Claude Mermoud René Perdrix **Laurent Rebeaud** Francis Randin Charles-Louis Rochat Claude Ruey Nicole Surchat Vial André Vallotton **Brigitte Waridel**

Adresse:

····· • Ce coupon est à renvoyer jusqu'au 11 janvier au BIC -La Gazette, mention Concours, Château 6, 1014 Lausanne.



Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Délai de candidature: 8 janvier 2001



Directeur/trice de l'Ecole technique - Ecole des Métiers de Lausanne(ETML) 100°

Mission: assume toutes les charges et responsabilités incombant à la direction d'un établissement sous contrat de prestations. Il/elle appréciera les contacts humains, favorisera une culture d'entreprise dynamique et travaillera en liaison étroite avec les milieux de l'économie, de la formation professionnelle et des services de l'Etat concernés. Il/elle stimulera le développement de l'établissement en adéquation avec l'évolution technologique (HC 2).

Profil: titre universitaire, titre jugé équivalent ou inscription au registre A. Ou diplôme d'une école technique supérieure, titre jugé équivalent ou inscription au registre B. Expérience professionnelle dans les domaines industriels et, si possible, pratique de l'enseignement des sciences. Autorité, entregent, prédispositions pour la conduite du personnel. Peut être appelé-e à donner quelques périodes de cours.

Renseignements: M. Robert Besançon, tél. 021/316 77 77.

Adresse: réf. 2467, Service de la formation professionnelle, M. Jean-Pierre Rochat, R. St-Martin 24 – 1014 Lausanne.

Assistant-e HEV auprès de la Haute Ecole de Gestion du canton de Vaud (HEG-Vd) 50 à 100%

Mission: participation à la gestion d'un institut et d'un centre de compétences; collaboration à des projets de recherche et/ou à des mandats; assistance aux activités d'enseignement (cl. 19-23).

Profil: diplôme d'une haute école (université, HEG/ESCEA ou titre équivalent); compétences et intérêt marqués pour le management et la finance, esprit d'analyse, aptitude au travail indépendant; aisance rédactionnelle; bonnes connaissances d'allemand bienvenues.

Renseignements: M. Vincent Dousse, tél. 021/316 55 55.

Adresse: réf. 2470, Haute Ecole de Gestion du canton de Vaud (HEG-Vd), M. Ernest Schär, Av. de Collonges 2 – 1004 Lausanne.

Assistant-e social-e A ou B auprès du Service de la protection de la jeunesse 50%

Mission: appui social aux familles et enfants en difficulté (mauvais traitements, négligences) ou en situation de crise; exercice de mandats judiciaires à la demande des autorités judiciaires civiles et pénales; mise en œuvre de placements de mineurs; collaboration avec les personnes référentes agissant dans le domaine de la petite enfance au sein du service pour le canton.

Profil: diplôme en travail social, d'assistant-e social-e, éducateur/trice spécialisé-e ou titre universitaire jugé équivalent avec quelques années de pratique; expérience du travail social auprès des familles et de la protection des mineurs vivement souhaitée; aisance de communication et de rédaction; aptitude à travailler en réseau; résistance au stress, capacité à gérer ses émotions en situation de crise.

Particularité: poste décentralisé dans une équipe SPJ des centres sociaux régionaux d'Orbe ou de Bex.

Renseignements: M. Eric Paulus, tél. 021/316 53 10.

Adresse: réf. 2474, Service de protection de la jeunesse, M. Eric Paulus, BAP, 1014 Lausanne.

Ouvrier/ère principal-e A ou B au sein de l'Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud à Yverdon 100%

Mission: assurer la maintenance et l'amélioration des appareils de laboratoire; réaliser des modèles en acier, en béton et en bois; préparer les essais

de laboratoire et y participer activement; collaborer avec les professeurs.

Profil: CFC requérant 3 ans d'apprentissage, titre jugé équivalent ou CFC d'un an et demi ou 2 ans avec pratique de 6 ans environ. Formation de mécanicien en mécanique générale, de mécanicien électricien ou mécanicien d'entretien, de préférence. Expérience en génie civil bienvenue. Autonomie et goût pour le travail en petite équipe. Créativité, esprit d'initiative, disponibilité. Permis de conduire.

Renseignements: M. R. Oguey, tél. 024/423 23 52.

Adresse: réf. 2465, Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud, M. R. Oguey, Rte de Cheseaux 1, 1400 Yverdon-les-Bains.

Employé-e d'administration au sein de la Faculté de théologie 50%

Mission: partage ses activités entre le secrétariat du Décanat (80%) sous la direction de la première secrétaire et le département interfacultaire d'éthique (20%); dactylographie de documents; classement; convocation de séances; assistance technique à l'organisation de colloques, cours publics; gestion de l'économat (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de bureau avec 5 ans d'expérience environ. Bonnes connaissances de bureautique (Word, Excel). Sens de l'organisation, précision, aptitude à travailler en équipe, sens de l'écoute et du service au public, discrétion.

Renseignements: Mme Maritza Erb, tél. 021/692 27 00.

Adresse: réf. 2471, Bureau de gestion du personnel de l'Université – BRA – 1015 Lausanne.

DIRE Département des institutions et des relations extérieures

Adjoint-e B (responsable de l'unité financière du Département) 100%

Mission: il s'agit d'une fonction d'Etat-Major essentielle au bon fonctionnement du DIRE dans un contexte en pleine évolution. Outre la responsabilité de l'élaboration et du suivi de l'exploitation budgétaire du Département, vous coordonnez, orientez et dirigez l'ensemble des activités de l'unité financière départementale; vous conseillez et formez les services sur toutes les questions touchant au domaine de la gestion financière; vous préparez les évolutions futures en matière de procédures budgétaires et comptables et en matière de planification financière; vous vous assurez du respect des délais et du suivi des tâches liées au contrôle interne ou à la consolidation des budgets; vous êtes un relais efficace pour les différentes instances concernées par les questions financières (cl. 27-30).

Profil: titre universitaire, de préférence licence en HEC, ou titre jugé équivalent avec environ 5 ans d'expérience dans une fonction comptable à responsabilités, idéalement dans le secteur public. Personnalité enthousiaste, ouverte, dotée de capacités d'analyse et de synthèse élevées, douée pour la communication et la rédaction et maîtrisant les outils bureautiques standards.

Renseignements: Mme Grillone, tél. 021/316 44 19.

Adresse: réf. 2469-UFD, Département des institutions et des relations extérieures, M. Nicolas Saillen, Château cantonal, 1014 Lausanne.

Juriste ou secrétaire-juriste au sein du Service pénitentiaire 50%

Mission: appelé-e à rédiger des décisions relatives à l'exécution des peines (placements, traitements ordonnés, libérations conditionnelles), à élaborer des préavis pour des situations concernant des détenus et à participer à la préparation de lois ou de règlements concernant le service.

Profil: licence en droit; thèse de licence ou pratique professionnelle de 3 ans environ. Aisance rédactionnelle, esprit de synthèse, intérêt pour le

droit pénal et en particulier celui de l'exécution des peines et mesures.

Renseignements: M. André Vallotton, tél. 021/316 48 01.

Adresse: réf. 2463, Service pénitentiaire, M. André Vallotton, R. Cité-Devant 14, 1014 Lausanne.

Employé-e d'administration au sein de l'Office de l'exécution des peines 100%

Mission: travail au sein d'une petite équipe: mise à jour de l'agenda, gestion des dossiers à l'aide de l'application informatique du service, collaboration à l'exécution des décisions judiciaires; relations avec les divers établissements pénitentiaires, l'Ordre judiciaire et les administrés (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de bureau avec 5 ans de pratique environ. Intérêt pour les domaines pénal, pénitentiaire et psychiatrique. Maîtrise de l'informatique et bonne orthographe. Aisance dans les contacts.

Renseignements: Mme Corinne Pollen Borlat, tél. 021/316 48 02.

Adresse: réf. 2464, Office d'exécution des peines, Mme Anne-Laure Pages, R. Cité-Devant 14 – 1014 Lausanne.

DSE

Garde forestier/ère de triage pour le 3° arrondissement (Triage cantonal de Veytaux-Villeneuve) 100%

Mission: responsable d'un triage comportant essentiellement les propriétés forestières de privés, de l'Etat et de 2 communes; missions du service éventuellement à l'extérieur du triage (cl. 17-19).

Profil: diplôme d'une école de gardes forestiers ou brevet cantonal de garde forestier/ère.

Renseignements: M. Jean-Louis Gay, tél. 021/983 16 12.

Adresse: réf. 2477, Service des forêts, de la faune et de la nature, Inspection des forêts du 3° arrondissement, M. Jean-Louis Gay, Les Bonnettes, Case postale 82, 1816 Chailly-Montreux.

OJV Ordre judiciaire vaudois

Greffier/ère substitut-e auprès du Greffe du Tribunal des Mineurs

Mission: en charge de la tenue des procès-verbaux d'audiences, de la rédaction des jugements, de décisions d'enquête et d'exécution. Amené-e à assister les présidents et les vices-présidents, et à remplacer, le cas échéant, les autres greffiers-substituts (cl. 21-25).

Profil: licence en droit ou en sciences forensiques; qualités rédactionnelles confirmées, grande disponibilité, faculté d'adaptation, esprit d'équipe. Pratique des outils informatiques. Connaissance de l'ACV un atout.

Renseignements: Mme Elisabeth Adam, tél. 021/316 68 09.

Adresse: réf. 2478, Madame la Greffière du Tribunal des mineurs, Ch. du Trabandan 28, 1014 Lausanne.

Employé-e principal-e d'administration ou employé-e d'administration à l'Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne 100%

Mission: travaux de secrétariat en relation avec la procédure de faillite. **Profil**: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec quelques années de pratique. Aisance en dactylographie, maîtrise de l'orthographe.

Renseignements: M. Ch. Kammermann, tél. 021/316 65 10. **Adresse**: réf. 2472, Monsieur le Préposé aux faillites de l'arrondissement de Lausanne, Ch. du Trabandan 28, 1014 Lausanne.

Employé-e d'administration au Greffe du Tribunal des baux

100%

100%

Mission: traite les dossiers du tribunal aux différents stades de la procédure: responsable de la fixation des audiences et des contacts (au greffe et

par téléphone) avec les justiciables; rédige les correspondances courantes et assume diverses responsabilités relevant de la gestion interne de l'office (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employée de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employée de bureau avec 5 ans de pratique professionnelle. Aptitude à la communication, sens de l'organisation, esprit d'initiative, rapidité, précision. Maîtrise des outils informatiques courants.

Renseignements: M. J. Henchoz, tél. 021/316 67 67.

Adresse: réf. 2473, Monsieur le Greffier du Tribunal des baux, Ch. de Mornex 38, 1014 Lausanne.

DINF Département des infrastructures

Collaborateur/trice technique B (technicien-ne de maintenance informatiqueélectronique) pour le Service des routes 100%

Mission: assurer la maintenance et l'entretien des installations électromécaniques de signalisation et de régulation du trafic ainsi que des équipements informatiques et de télécommunication. Suivre les travaux effectués par des entreprises privées. Tenir à jour les dossiers et plans techniques (cl. 18-20)

Profil: CFC jugé utile à la fonction ou titre jugé équivalent avec 10 ans de pratique environ, ou maîtrise fédérale. Excellentes connaissances en informatique (Windows, Word, Excel, bases de données) et en réseaux de communication. Disponible pour le service de piquet. Voiture indispensable. Notions d'anglais et d'allemand techniques.

Renseignements: M. Gabriel Lienhard, tél. 021/316 76 81.

Adresse: réf. 2446, Service des routes, Centre d'entretien électromécanique, M. Gabriel Lienhard, La Blécherette, 1014 Lausanne.

Chauffeur/euse des routes cantonales à Yverdon

100%

Mission: apte à entretenir son véhicule et à effectuer sa tâche de manière indépendante. Peut être appelé-e à conduire d'autres véhicules utilitaires et à effectuer d'autres travaux. Intégré-e dans une équipe de piquet, spécialement pour le service hivernal; travail intéressant et varié, individuel et en équipe, à l'intérieur et à l'extérieur (cl. 9-11).

Profil: être âgé-e de 20 ans au moins; permis de conduire pour poids lourds. CFC dans un métier du bâtiment ou en mécanique. Pratique de 3 ans environ comme chauffeur/euse poids lourds. Connaissances en informatique bienvenues.

Particularités/Avantages: habiter impérativement dans un rayon d'environ 12 km et à 15 minutes au maximum du Centre d'entretien d'Yverdonles-Bains. Locaux bien équipés et matériel moderne à disposition.

Renseignements: M. Jacques Grand, tél. 024/423 83 61.

Adresse: réf. 2475, Service des routes, Centre d'entretien des routes nationales, M. Jacques Grand, Rte de Lausanne 30, CP 302, 1401 Yverdonles-Bains.

DFINDépartement des finances

Conseiller/ère en ressources humaines (spécialiste en recrutement)

100%

Mission: rédaction d'annonces de presse; recrutement des cadres et des spécialistes (conseil et appui aux Chefs de service et délégués RH; analyse de profils de postes; sélection de candidats); mobilité interne (conseil, information et appui aux collaborateurs de l'ACV en matière de mobilité; réalisation d'entretiens de carrière); tests (évaluation des demandes et détermination du choix des tests; analyse des résultats) (cl. 23-26).

Profil: titre universitaire ou formation équivalente (brevet fédéral de spécialiste en gestion du personnel ou de conseiller-ère en personnel) avec environ 3 ans de pratique dans une fonction RH; expérience en recrutement; esprit d'équipe, sens de l'écoute, aptitude à prendre des initiatives. Maîtrise des outils informatiques.

Renseignements: M. Didier Gasser, tél. 021/316 29 20.

Adresse: réf. 2462, Bureau du Recrutement et de la Mobilité, M. Didier Gasser, R. Caroline 4, 1014 Lausanne.



Secrétaire auprès du Centre Cantonal des Télécommunications (CCT)

100%

Mission: gérer de manière autonome le secrétariat d'une petite équipe dont le champ d'activité intègre tous les moyens modernes de communication: téléphonie, transmission de données, Internet. Rédaction de courriers, responsabilité de la mise à jour de l'annuaire téléphonique de l'Etat, suivi du budget, contrôle des engagements, facturation (cl. 15-18).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 6 ans environ. Intérêt pour le domaine des télécommunications et goût pour les chiffres. Bon niveau de français et excellente orthographe. Maîtrise des outils informatiques de base (Word, Excel, Lotus) et de Procofiev. Sens des responsabilités, esprit d'initiative.

Renseignements: M. André Bourget, tél. 021/316 20 20.

Adresse: réf. 2460, Centre Cantonal des Télécommunications, M. André Pourget, Poerrdon 1, 1014 Jayrenne

dré Bourget, Recordon 1, 1014 Lausanne.

Employé-e d'administration auprès de la Commission d'impôt et Recette de Lausanne-Ville

100%

Mission: tenue du rôle sourcier, saisie et classement de données, traitement des informations, gestion des modifications du rôle d'imposition, traitement des décomptes trimestriels et des attestations annuelles, desserte de la zone accueil et correspondance (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employée de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employée de bureau avec 5 ans de pratique professionnelle. Polyvalence, dynamisme, esprit d'équipe. Connaissances informatiques (Word, Excel), bonne rédaction et goût pour les chiffres.

Renseignements: Mme Brigitte Panchaud, tél. 021/316 24 01.

Adresse: réf. 2476, Administration cantonale des impôts, Mme Brigitte Panchaud, Av. Jomini 8, Case postale 177, 1018 Lausanne 18.

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

BRM Bureau du recrutement et de la mobilité Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23

Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.



CONSEIL D'ÉTAT

Les décisions de la quinzaine

Les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée sont présentées ici. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

«Vache folle» et viande de bœuf: rien ne justifierait des mesures supplémentaires

En réponse à une interpellation du député Jean-Michel Léchaire à propos du retrait de la viande de bœuf dans les réfectoires de certaines écoles supérieures du canton, le Conseil d'Etat indique que ces mesures ont été prises dans le but de calmer les esprits plus que sur la base de connaissances ou de faits nouveaux. Il rappelle que l'utilisation de farines animales, seul véhicule connu de l'épidémie de la «vache folle» est interdite en Suisse depuis 1990 et que, depuis 1996, tous les organes potentiellement infectieux sont systématiquement éliminés et traités comme des déchets à haut risque. Suivant les avis de l'autorité fédérale et de ses propres services, le Conseil d'Etat estime qu'il n'y a pas lieu de prendre des mesures particulières en relation avec la consommation de viande de bœuf.

DEC, Pierre-Alain de Meuron, vétérinaire cantonal, 021/316 38 78 DSE, Bernard Klein, Contrôle des denrées alimentaires, 021/316 43 05

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Adaptation à la Loi sur les fors

Les Chambres fédérales, après l'adoption de la nouvelle Constitution qui a donné une base constitutionnelle à la Confédération, ont adopté la loi fédérale sur les fors en matière civile, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Il est donc nécessaire d'adapter la législation cantonale à cette nouvelle loi, soit essentiellement en supprimant les règles de for cantonales qui vont être remplacées par la nouvelle législation et en modifiant certaines autres règles. Cette adaptation concerne avant tout le Code de procédure civile.

Service de justice, de l'intérieur et des cultes, Me Jean-Paul Jubin, 1^{er} conseiller juridique, 021/316 45 45

Règlement sur les conditions de logement dans les cures propriété de l'Etat

Le Conseil d'Etat a adopté un règlement sur les conditions de logement dans les cures propriété de l'Etat. Ce règlement définit les conditions de logement des ministres (pasteurs et diacres) qui ont l'obligation de résider en cure au sens de l'article 24, alinéa 2, de la loi ecclésiastique. Il fixe notamment les principes de calcul du loyer. Il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

Service de la justice, de l'intérieur et des cultes, 021/316 40 80

Collaboration entre la Confédération et les cantons dans le domaine de l'internet

La Chancellerie de la Confédération a mis en consultation un projet de convention de collaboration entre la Confédération et sept cantons, dont le canton de Vaud, relatif à l'élaboration d'un guichet virtuel Internet. Celui-ci doit permettre aux

citoyens d'obtenir plusieurs prestations des services publics directement en ligne. Dans sa réponse à la consultation, le Conseil d'Etat émet un préavis positif, sous réserve de la compatibilité qui doit être garantie entre les choix techniques de la Confédération pour ce projet et les outils techniques existants au sein de l'Etat de Vaud.

Pierre-Alain Uberti, vice-chancelier, 021/316 40 64

Aide cantonale aux institutions de formation musicale: il n'y a pas de disparité

A une interpellation du député Olivier Feller, le Conseil d'Etat répond que les subventions cantonales versées aux écoles membres de l'Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique, dispensant des cours de niveau non professionnel, respectent le principe de l'égalité de traitement: elles sont toutes calculées sur la base d'une commune mesure, à savoir la minute d'enseignement. Quant au Conservatoire de musique de Lausanne, il bénéficie d'un soutien concerté de longue date, reposant sur la volonté tant du Conseil d'Etat que du Grand Conseil de faire de cette institution une école centrale performante, assurant tout particulièrement un leadership indispensable en matière d'enseignement professionnel de la musique.

Brigitte Waridel, Chef du Service des affaires culturelles, 021/316 33 00

Procédure de désignation du futur directeur du Musée des beaux-arts

Le député Alexandre Bidaud a posé au Conseil d'Etat une question sur la procédure choisie pour la nomination du futur directeur du Musée des beaux-arts. Le Conseil d'Etat explique dans sa réponse que la mise au concours s'est faite de manière ouverte sur l'étranger, au travers de la presse française notamment. Il énumère également les principales exigences du poste telles qu'elles sont définies par le cahier des charges. Enfin, il confirme qu'un comité de sélection a été





mis en place, sous la présidence du chef du Service des affaires culturelles, dont la mission est de mener à bien la procédure de sélection qui fera l'objet d'un rapport d'analyse et de propositions au Chef du département des institutions et des relations extérieures d'ici début 2001.

Brigitte Waridel, chef du Service des affaires culturelles, 021/316 33 00

DSE Département de la sécurité et de l'environnement

Le Conseil d'Etat propose de supprimer les subventions pour la protection des eaux

La mesure de la Table ronde prévoyant de prélever 20 centimes par m³ d'eau potable ne sera pas applicable telle quelle en 2001, en raison de difficultés juridiques. Tenant à respecter les objectifs financiers de l'Accord de la Table ronde, le Conseil d'Etat a exploré diverses mesures de substitutions possibles, et les négociations se poursuivront sur ce point avec les communes. Pour 2001, il propose la suppression des subventions attribuées aux communes pour la protection des eaux.

Jean-Claude Mermoud, chef du Département de la sécurité et de l'environnement, 021/316 45 00

Approvisionnement économique du pays: responsabilité prééminente de l'économie

Le Conseil d'Etat approuve la modification de l'Ordonnance sur l'organisation de l'approvisionnement économique du pays, soumise en consultation fédérale. Il note avec satisfaction le principe de la responsabilité primaire et prééminente de l'économie dans l'approvisionnement du pays, l'Etat n'intervenant que si l'économie n'est plus à même de l'assumer. L'organisation de l'approvisionnement est ainsi basée sur les connaissances et l'expérience acquises par l'économie privée et ce système évite la création d'une organisation parallèle dispendieuse.

Olivier Durgnat, chef du Service de la sécurité civile et militaire, 021/316 51 01

DSAS
Département de la santé et de l'action sociale

Etude de mesures visant à assurer l'équilibre financier des Hospices

Afin d'assurer l'équilibre financier des Hospices cantonaux en 2001, le Conseil d'Etat a chargé un comité de pilotage d'examiner les mesures qui pourraient être rapidement mises en œuvre. Il s'agirait de recentrer les activités de soins des Hospices et des établissements qui leur sont affiliés sur leurs missions principales et de revoir la politique tarifaire pour certaines prestations d'expertises et de services dans le but de les facturer à des prix correspondants à leurs coûts effectifs.

Charles-Louis Rochat, conseiller d'Etat, 021/316 50 00

Luc Schenker, directeur de l'Office des finances des Hospices cantonaux, 021/314 69 61

Suppression d'emplois à la Clinique de Montchoisi suite à la fermeture de la Maternité

A l'interpellation de Noël Crausaz, concernant l'engagement du Conseil d'Etat sur les 41 emplois supprimés à la Clinique de Montchoisi suite à la fermeture de la Maternité, le Conseil d'Etat a répondu que le personnel infirmier travaillant dans le bloc opératoire et les sages-femmes ont d'ores et déjà retrouvé du travail. D'autre part, le CHUV qui a manifesté son intérêt pour l'engagement du personnel licencié a reçu 4 dossiers. En cas de convenance, ces personnes seraient engagées aux mêmes conditions que les collaborateurs réguliers de cet hôpital.

Jean-Jacques Gloor, Service de la santé publique, 021/316 42 27

Modification de l'arrêté sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI

Le Conseil d'Etat a décidé de fixer les limites de revenus couvrant les besoins vitaux et applicables dans le canton de Vaud selon les montants maximums arrêtés par le Conseil fédéral. Il a décidé de l'adaptation des rentes AVS et AI et des limites du revenu destiné à la couverture des besoins vitaux applicables aux prestations complémentaires à l'AVS/AI, par une indexation moyenne de 2,5%.

Michel Surbeck, Chef du Service des assurances sociale et de l'hébergement, 021/316 52 60

Le Conseil d'Etat n'interdira pas la «carte du pauvre» à Lausanne

Le Conseil d'Etat a répondu à une pétition de M. François Xavier Martin, qui demandait que la carte de légitimation «du pauvre», diffusée par la Ville de Lausanne aux bénéficiaires de l'Aide sociale ou du RMR, soit suspendue. Le Conseil d'Etat relève que la «carte du pauvre» est établie à la demande expresse de l'usager, qui est ensuite libre de l'utiliser comme il le souhaite et qu'il n'y a pas d'intérêt privé prépondérant pour empêcher la ville de Lausanne à émettre une telle carte. Il indique qu'au plan cantonal, le chômeur ou le bénéficiaire de l'aide sociale vaudoise ou du revenu minimum de réinsertion peut également obtenir une attestation. Dès 2001, les équipements bureautiques du Canton et de la ville de Lausanne rendront possible une unification des pratiques.

Christine Schaub, cheffe du Service de prévoyance et d'aide sociales, 021/316 52 00

Formation et emploi des infirmières

Le Conseil d'Etat a répondu simultanément à une interpellation de la députée Lise Peters et à une pétition du SSP sur la formation des infirmières et sur la discrimination qui frapperait les titulaires d'un diplôme en soins infirmiers de niveau 1. Dans cette réponse, il annonce sa nouvelle politique de formation dans le domaine des soins, qui consiste à offrir des formations HES pour les infirmières d'une part et «d'assistantes en soins» de niveau CFC d'autre part. Cette politique, qui répond aux besoins exprimés par les employeurs au niveau romand, doit permettre de lutter contre l'actuelle pénurie de main d'œuvre; elle est conforme aux projets émanant tant de la Conférence

des directeurs cantonaux de la santé que de la Croix Rouge suisse.

Catherine Laurent, Service de la santé publique, 021/316 42 17

Accès aux soins: selon le Conseil d'Etat, la loi fédérale offre une garantie suffisante

Dans sa réponse à un postulat du député Treyvaud sur le risque d'un rationnement dans le domaine sanitaire, le Conseil d'Etat constate que la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) garantit un accès universel aux prestations reconnues dans le cadre du catalogue de base des prestations et constitue, sur le plan du droit, une solide protection en matière d'accessibilité aux soins. Compte tenu des compétences de la Confédération en matière d'assurance-maladie, il juge inopportun de légiférer en la matière au niveau cantonal.

Dr Jean Martin, médecin cantonal, 021/316 42 46 Geneviève Stucki, cheffe de division, SSP, 021/316 42 16



Modification de la loi sur les auberges et les débits de boisson (LADB)

Le Conseil d'Etat a accepté le projet d'exposé des motifs et de loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB), que le Département de l'économie a décidé de modifier de manière fondamentale. Parmi les changements principaux: la délégation de compétence aux communes pour délivrer les patentes et fixer les plages horaires d'ouverture, la libéralisation des horaires d'exploitation et la réduction du nombre de patentes, qui passera de 21 à 13 catégories. La formation professionnelle prend également une importance accrue et s'accorde à la nature plus différenciée des diverses patentes.

Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021/316 60 10

Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, 021/316 63 99

Révision 2003 de la loi fédérale sur l'assurance-chômage: non au transfert de charges

En réponse à la consultation du Département fédéral de l'économie sur la Révision 2003 de la loi sur l'assurance-chômage (LACI), le Conseil d'Etat – après avoir pris l'avis des milieux vaudois concernés – se rallie au principe d'une réduction de la durée d'indemnisation ainsi qu'à celui de l'allongement de la période de cotisation nécessaire à l'ouverture du droit aux indemnités. En revanche, il conteste le transfert de charges sur les cantons qu'occasionnera cette réduction des prestations fédérales

Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021/316 61 01

François Chanson, chef de la Caisse publique cantonale vaudoise de chômage, 021/316 60 51



MEMENTO

Rémunération et conditions de travail du personnel

Application complète du Statut en 2001

Aux collaboratrices et collaborateurs de l'Etat de Vaud,

Redistribution d'une partie de la contribution de solidarité

Avant de passer à l'an 2001...

En application du décret relatif à la politique salariale 1999-2000, le Conseil d'Etat procédera à une rétrocession d'une partie de cette contribution. Chaque collaborateur recevra 35% des montants prélevés à ce titre sur son salaire durant l'année 1999. Ce versement sera réalisé au mois de décembre 2000 (en janvier 2001, pour les personnes rémunérées par AGIR) et pour autant que le montant calculé soit supérieur à 10 francs

Les principes de la politique du personnel, définis par le Conseil d'Etat pour l'année 2001, représentent une application complète du statut actuel.

Politique salariale

Indexation entière des salaires

Chaque collaborateur bénéficiera d'une indexation de salaire de 1,33% par rapport à son revenu 2000 (voir encadré ci-dessous).

Indexation des salaires

Conformément à l'article 54 de l'actuelle loi sur le statut des fonctions publiques cantonales, l'adaptation des salaires au coût de la vie se fonde sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation observé d'octobre à octobre. Cet indice est calculé par l'Office fédéral de la statistique sur la base du panier type de la ménagère. C'est ainsi que le renchérissement des salaires en 2001 s'élèvera à 1,33%, avec un montant minimum fixé à frs.651.--(réf. 12 mois, degré d'activité 100%). L'indexation sera donc complète l'année prochaine.

Augmentations statutaires

Les collaborateurs qui n'ont pas atteint le sommet de leur classe recevront l'augmentation statutaire prévue par l'échelle des traitements.

Contribution de solidarité

Elle sera supprimée avec effet au 31 décembre 2000, la convention salariale 1999-2000, signée en janvier 1999 entre le Conseil d'Etat et des Associations du Personnel, prenant fin à cette date.

Informations sur d'autres éléments de la politique du Personnel

La fin de la convention susmentionnée signifie également la suppression des 2 jours de vacances supplémentaires et du jour de congé non payé. Dès lors, le droit aux vacances correspondra à nouveau à l'article 55 de l'arrêté d'application du Statut, soit:

• jusqu'à 20 ans: 5 semaines,

• entre 20 et 49 ans: 4 semaines

• entre 50 et 59 ans: 5 semaines

• dès 60 ans: 6 semaines.

Les cotisations (sur le salaire assuré) auprès de la Caisse de Pensions demeureront inchangées, à savoir: 8% pour l'employé et 16% pour l'employeur.

Toutes les mesures liées à la future loi sur le personnel et aux modifications de la loi sur la caisse de Pensions ne seront effectives qu'avec l'entrée en vigueur de ces textes prévue au 1^{er} juillet 2001, sous réserve de l'évolution des travaux parlementaires.

Les autres modalités (taux de cotisations aux assurances sociales) seront précisées par un courrier joint à votre bulletin de salaire du mois de décembre 2000.

Les délégués «Ressources Humaines» de votre département ou de votre service sont à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

> Frédéric Daler, Service du Personnel

Spectacles

Cathédrale de Lausanne.

Orchestre de chambre de Lausanne. Concert de Noël sous la direction de François Forestier. Mardi 19 décembre, 20h.

Choeur et orchestre de la cathédrale. J.-S. Bach, 6^e cantate de l'Oratorio de Noël, sous la direction de Jean-Louis Dos Gahli. Dimanche 24 décembre, 22h.

Auditoire César Roux, CHUV. Duo Violon – Piano. Vanessa Roisin Kraege, violon et Simona Staub, piano. Au programme des oeuvres de Beethoven, Prokofiev, Brahms. Dimanche 14 janvier 2001, 16h.

Salle Charles Apthéloz, Vidy. Au but de Thomas Bernhard. Avec Bulle Ogier, Hélène Lapiower et Jérôme Nicolin. Jusqu'au 21 décembre.

Maison de quartier sous-gare, Lausanne. La revue de Lausanne 2000, de et par La Moulinette. Jusqu'au 30 décembre (je-ve-sa, 20h30; dis et lu 25, 17h. Réservations au 021/621 77 71).

Centre paroissial d'Ouchy, Lausanne. *Ecureuil? Mon oeil...* Spectacle de marionnettes par le Théâtre Globule. Mercredi 20 décembre, 15h.

La minéralogie fait peau neuve

Le Musée cantonal de géologie vient d'ouvrir une nouvelle galerie de minéralogie, à la salle Renevier du Palais de Rumine.

Après une année et demi de rénovation, l'espace dévolu au monde des cristaux et de la matière s'articule sur dix thèmes tous illustrés et commentés à l'aide de spécimens rares et de démonstrations didactiques.

Parmi les points forts de la nouvelle exposition, on retiendra le détecteur de particules qui permet au public de visualiser des phénomènes de physique élémentaire. Une première dans un musée de Suisse romande. La beauté d'un énorme cristal de roche facetté de 4'200 carats. Ou encore de magnifiques spécimens de météorites de la collection du Musée, visibles pour la première fois.

Dès le printemps 2001, le public pourra (re) découvrir toute la partie consacrée à la géologie régionale dans une salle attenante du Musée.

Exposition permanente de minéralogie, Palais de Rumine, pl. de la Riponne 6, Lausanne, tél. 021/692 44 70. Ouverture: ma-je 11h-18h, ve-di 11h-17h.

